



# Pully

«Assurer la qualité de vie dans un cadre préservé.»

... en deux mots ...

Pully est une communauté vivante et dynamique de l'arc lémanique, une ville attractive où il fait bon vivre et un centre régional rayonnant et entreprenant.



... et en quelques chiffres ...

population : 16'400 habitants

superficie : 584 hectares

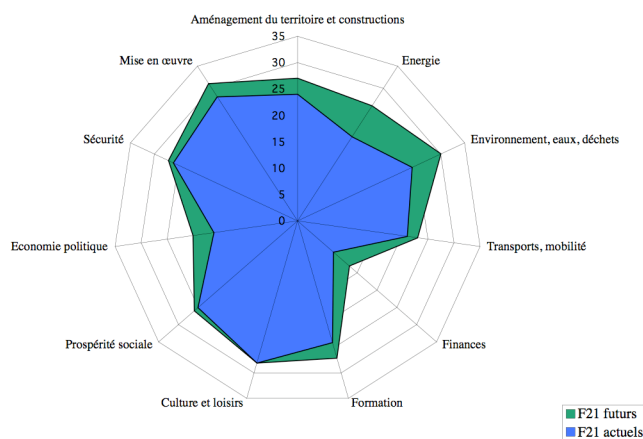
altitude : 423 mètres

## Facteur 21

Le processus Facteur 21 est un instrument d'évaluation de politique communale sous l'angle du développement durable.

Il permet de mettre en évidence les mesures réalisées et planifiées, d'évaluer leur incidence sur les 3 orientations du développement durable et d'en résulter les forces et les faiblesses de la politique communale. L'analyse est structurée selon 10 chapitres<sup>1</sup> (voir diagramme ci-contre) qui recouvrent l'ensemble des domaines de l'action communale et renvoie à des axes prioritaires (voir page 2).

<sup>1</sup>Lors de la réalisation de la démarche Facteur 21 de Pully, l'outil dans sa version précédente était basé sur 11 domaines d'analyse.



## Description de la démarche

Les autorités de Pully se sont engagées dans un processus Facteur 21 en vue de planifier une démarche d'Agenda 21 local. Pully a un axe principal de développement s'appuyant sur les domaines de la culture et loisirs, et de la prospérité sociale. Ces thèmes décrivent la préoccupation prioritaire des autorités de Pully : assurer la qualité de vie des habitants de la commune. En s'engageant dans une démarche de développement durable, les actions projetées dans le futur renforcent cette tendance, sans déstabiliser pour autant l'équilibre observé dans l'état actuel selon les trois axes du développement durable.



## Exemple d'axes prioritaires évoqués au terme du diagnostic Facteur 21

- **énergie:** maîtriser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables : augmenter l'efficacité énergétique à l'échelle communale et mettre en œuvre une politique énergétique durable.
- **mobilité:** agir sur l'urbanisme pour une mobilité durable : maintenir et permettre la mobilité et augmenter le transfert modal tout en disposant d'une ville où il fait bon vivre.
- **finances:** assurer l'avenir de la commune en maintenant un équilibre budgétaire : protéger les acquis et mettre en place une planification financière et de maîtrise de dette.
- **planification:** garantir la qualité de la démarche « Agenda 21 local » de Pully : maîtrise opérationnelle de l'élaboration, de la mise en œuvre et du fonctionnement de la démarche « Agenda 21 local ».

## Autres démarches

- PGA (Plan général d'affectation), PDcom (Plan directeur communal), plans partiels d'affectation et plans de quartier
- PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
- Règlement communal des arbres

## Exemples concrets liés au développement durable

Culture et loisirs: les activités de loisirs proposées aux Pulliérans sont diverses et fournies (installation sportives, port de plaisance, sentiers pédestres et didactiques). La commune assume sa part dans la protection des monuments et du patrimoine.

Mise en œuvre : bonne collaboration intercommunale et régionale. Bonne collaboration transversale à l'interne de la commune (conférence des chefs de services, messagerie interne, etc), diverses installations communales primées (prix solaire suisse pour le collège des Alpes, médaille d'eau 2003 à la STEP).

Transports et mobilité: la commune dispose de bons réseaux piétonnier, de transport public et de pistes cyclables. Plusieurs actions de modération du trafic ont été entreprises et plusieurs quartiers en zone urbaine sont en zone 30.

Formation : la sensibilisation des élèves au thème de l'environnement est faite dès les classes enfantines. Visites à la ferme et initiation à la vie de montagne ainsi que divers camps et échanges sont proposés aux élèves de Pully.

## Contacts

### Commune de Pully

Jean-Michel Maradan  
Responsable développement durable  
Damataire 13  
1009 Pully  
Tél : 021 721 37 35 / Fax : 021 721 32 15

### Facteur 21

Bio-Eco Sàrl  
Ch. du Prieuré 2  
1304 Cossonay  
Tél. : 021 861 00 96 / Fax : 021 862 13 25

### ARE (Office fédéral du développement territorial)

L'ARE est chargé de développer, d'expliciter et d'encourager la mise en œuvre de la stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable. Il coopère avec les cantons et les communes et les encourage à réaliser des « Agenda 21 » au niveau local, régional et cantonal.

De plus, l'ARE a entrepris avec la collaboration de l'OFEN une action de promotion du développement durable dans les communes par le biais de l'outil d'évaluation Facteur 21. [www.are.ch](http://www.are.ch)

### SuisseEnergie pour les communes

SuisseEnergie pour les communes est le programme d'encouragement de SuisseEnergie destiné aux communes désireuses de mener une politique énergétique cohérente et durable. Les communes actives peuvent devenir partenaires de SuisseEnergie pour les communes et bénéficier d'échanges d'expériences réguliers, de conseils, d'informations, de soutien financier ainsi que de la mise à disposition d'instruments d'application pratique.

[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)